

LE COURRIER

L'ESSENTIEL, AUTREMENT.

WWW.LECOURRIER.CH

N°14 | 150^e année | CHF 3.00

OPÉRATEURS DE TÉLÉPHONIE MOBILE

Des permis F sur liste noire

7 Pour prévenir les défauts de paiement, les opérateurs de téléphonie suisses rechignent à contracter avec les requérants d'asile, en les snobant ou en mettant en place des conditions restrictives. Une pratique légale mais qui interpelle du côté des défenseurs du droit d'asile et de la Fédération romande des consommateurs.

5 SMARTPHONE

La faille qui permet de créer ses propres tickets TPG



Il est possible de créer ses tickets TPG sur smartphone et ainsi de voyager gratuitement. JPDS

WEEK-END

- 11 SOLIDARITÉ** Les Amérindiens de Guyane s'alarment de l'inquiétante proportion de suicide chez les jeunes.
- 14 RELIGIONS** Une étude suisse montre que les jeunes musulmans se tournent peu vers les cyber-prédicateurs.

leMAG



L'écriture en dialogue

- 19 MENTORAT** Il est au cœur de la formation en écriture de l'Institut littéraire suisse, qui fête ses 10 ans.
- 22 LIVRES** Dans «La distance de fuite», Catherine Safonoff saisit la densité du quotidien dans une langue limpide.
- 23 CINÉMA** Fulvio Bernasconi plaide pour le pardon dans *Miséricorde*, road movie tourné au Québec.

NEUCHÂTEL

Fabien Fivaz, candidat écologiste au Conseil d'Etat et allié critique du Parti socialiste.

6

VAUD

En votation le 12 février, le droit de préemption reste peu utilisé par les cantons qui l'ont adopté.

4

PUBLICITÉ

Ensemble Contrechamps
 Ensemble Vortex
 Mardi 24.01.2017, 20h
 Studio Ernest-Ansermet, Genève

TOUT EST POLITIQUE !
 Zea, Filidei, Suárez Cifuentes, Makino, Feiler

Avec le soutien de la Ville de Genève / Avec le soutien de Pro Helvetia, Fondation suisse pour la culture / En coproduction avec l'Ensemble Vortex / En collaboration avec le Centre d'électroacoustique de la Haute école de musique de Genève / Concert enregistré par Espace 2

ЧАМПС VORTEX www.contrechamps.ch



Pour prévenir les défauts de paiement, les opérateurs de téléphonie fuient les requérants d'asile et mettent en place de grandes restrictions. Une discrimination justifiée?

Permis F privés de natel

MOHAMED MUSADAK

Discrimination ▶ «Désolé, nous ne pouvons pas établir d'abonnement pour vous...» La gêne est palpable dans la voix du vendeur de l'opérateur de téléphonie mobile Salt. Selon les directives de son entreprise, l'employé ne peut pas accepter de clients titulaires d'un permis F – le livret pour les étrangers admis à titre provisoire en Suisse. Le jeune homme explique laconiquement que cette case n'existe pas sur le logiciel d'ouverture de compte. La firme basée à Renens n'est pas la seule à snober les requérants d'asile: les autres opérateurs, Swisscom et Sunrise, mettent aussi en place des barrières pour les éviter. Une discrimination assumée et mise en place pour se prémunir de défauts de paiement.

Pour la plupart des Suisses, difficile d'imaginer la vie sans son smartphone. Ce bien si commun, devenu indispensable dans nos vies, est bien plus difficile à obtenir pour les quelque 35 000 personnes admises à titre provisoire. Une législation fédérale les empêche en effet d'acheter une carte SIM prépayée, à cause des mesures de sécurité adoptées après les attentats du 11 septembre 2001 qui exigent l'identification formelle des acquéreurs. Or ces directives ne considèrent pas les livrets F comme de véritables documents d'identité. Leurs titulaires doivent donc se tourner vers les offres d'abonnement.

Caution de 1000 francs

Si Salt refuse catégoriquement tout requérant d'asile, Swisscom les accepte moyennant une caution de 1000 francs, «une somme qui peut varier au cas par cas», précise-t-on du côté de l'entreprise appartenant majoritairement à l'Etat. Sunrise, en revanche, accepte les migrants titulaires du permis F mais uni-



Juridiquement, la pratique des opérateurs n'est pas illégale, mais elle choque. JPDS/PRETEXTE

quement pour des offres «qui ne prévoient pas de plans mensualisés d'acquisition de smartphone», détaille Roger Schaller, porte-parole.

Les trois opérateurs ne justifient pas leur restriction par des soucis de sécurité: «Les raisons pour lesquelles Salt n'offre pas la possibilité aux détenteurs de permis F d'établir un abonnement de type 'postpay' sont d'ordre purement financières», assume Benjamin Petrzilka, chargé de communication pour la firme. Avant d'ajouter que «les protagonistes de certains milieux proposent de se porter garant ou d'intervenir en tant que propriétaire légal afin qu'un abonnement puisse tout de même être établi».

Du côté de Swisscom on considère qu'on «ne peut pas mener d'examen de solvabilité pour ces personnes. Nous ne savons pas quelle est leur capacité de paiement. Une telle règle est pour nous une mesure de prévention contre les défauts de paiement des abonnements mensuels.»

«Injuste, mais légal»

Si les opérateurs sont à ce point sur leurs gardes, c'est à cause de la mention «admis à titre provisoire» sur le livret de séjour. Selon Mélissa Llorens, coordinatrice de l'Observatoire romand du droit d'asile et des étrangers (ODAE), «cette mention rend vraisemblable, voire imminent le départ de la personne, alors que les titu-

laires d'un permis F restent durablement en Suisse (plus de la moitié ont leur permis depuis sept ans)». La coordinatrice estime que «le manque d'information sur la réelle situation de ces personnes, qui ont le droit de travailler et de signer un bail, leur crée de nombreux obstacles. Des régies refusent leurs dossiers pour ces raisons, tout comme des agences de placement.»

Juridiquement, la pratique n'est pas illégale. Selon la Fédération romande des consommateurs (FRC), «il n'y a pas d'obligation à conclure un contrat. Par exemple, une assurance (à part l'assurance de base LAMAL) peut refuser n'importe quel client et cela arrive sou-

vent. Par contre, le motif du refus ne doit pas être discriminatoire (nationalité, sexe, etc.). La législation fédérale sert certainement de justification aux opérateurs pour prendre des mesures à l'encontre des détenteurs d'un permis F, comme demander une caution ou ne pas proposer de smartphone.»

La pratique n'en choque pas moins Robin Eymann, responsable de la politique économique de la FRC. Le spécialiste trouve le traitement «injustifié» et estime que «le Conseil fédéral devrait donner des instructions claires aux opérateurs pour que les détenteurs de permis F puissent avoir accès aux services de téléphonie comme n'importe quel résident suisse». I

UN STATUT LOIN D'ÊTRE PROVISOIRE

En octobre, le Conseil fédéral adoptait un rapport sur la situation de l'admission provisoire (permis F), une mesure de substitution appliquée lorsque l'exécution du renvoi n'est pas possible, illicite ou pas raisonnablement exigible. L'exécutif reconnaissait que son statut actuel «est source d'insatisfaction, en particulier parce que la grande majorité des étrangers admis provisoirement restent durablement en Suisse».

Pour favoriser l'intégration des migrants concernés et pour mettre fin à un régime qui ne correspond pas à la réalité, le Conseil fédéral a imaginé trois scénarios qui seront discutés prochainement par l'Assemblée fédérale. La première option prévoit le remplacement du permis F par une autorisation de séjour ordinaire (permis B). Les conditions se rapprocheraient beaucoup du statut de réfugié. La seconde crée un nouveau statut de protection qui offre une meilleure intégration sur le marché du travail, mais peu d'avancée en matière de droits. Elle resterait révoquant si la situation dans le pays d'origine de l'étranger s'améliore. Enfin, la dernière solution ne prévoit que des adaptations mineures à la situation actuelle.

Aucune des options privilégiées ne satisfait pleinement les défenseurs des requérants. Pour Aldo Brina, chargé d'information sur les questions liées à l'asile au Centre social protestant à Genève, «les avancées du premier scénario retenu risquent de rendre l'accessibilité à ce statut plus compliquée et du coup d'augmenter le nombre de personnes déboutées. C'est d'autant plus probable lorsqu'on regarde la couleur politique du parlement». Avant de rappeler que toutes les améliorations demandées ne nécessitent pas l'ouverture d'un chantier législatif. «Nous demandons la suppression du mot provisoire, la modification des conditions de regroupement familial, la liberté d'établissement en Suisse, la levée des restrictions de voyage et le passage automatique au permis B après un certain temps.» MMK

Blagues racistes: plaintes limitées

Tribunal fédéral ▶ Une blague antisémite, ou anti-arabe pour prendre un autre exemple, ne donne pas à chaque Juif, ou à chaque Arabe, le droit d'être reconnu comme partie plaignante dans une procédure pénale, selon un arrêt de principe du Tribunal fédéral (TF).

Il a débouté un musicien bâlois, qui n'avait pas apprêté une pique lancée par le cabarettiste alémanique Massimo Rocchi. Invité à participer à une émission de la télévision allemande, le cabarettiste avait déclaré que lorsque les Juifs font de l'humour, ils ne cherchent pas seulement à faire rire mais aussi à gagner de l'argent.

Le musicien bâlois, lui-même d'origine juive, avait déposé plainte pénale pour discrimination raciale et avait demandé de surcroît à être reconnu comme partie plaignante. ATS

Querelle de chiffres sur fond d'énergie

Référendum ▶ L'UDC avait sonné l'alarme pour mobiliser ses troupes. Elle est parvenue à ses fins. Avec le soutien de l'Alliance pour l'énergie, un groupuscule libéral, elle a déposé hier à la Chancellerie fédérale quelque 68 500 signatures à l'appui de son référendum contre la Stratégie énergétique 2050. La votation populaire aura lieu le 21 mai. Elle donne lieu à une querelle de chiffres qui pèsera lourd pendant la campagne.

La Stratégie énergétique 2050 formalise la sortie du nucléaire décidée après la catastrophe de Fukushima. Aucune nouvelle centrale nucléaire ne pourra être construite. L'énergie atomique sera progressivement remplacée par celle produite par le vent, le soleil, l'eau ou la biomasse. Selon le président de

l'UDC Albert Rösti, la facture sera douloureuse. Chaque ménage devra déboursier 3200 francs de plus par an.

«C'est faux», a déclaré le Conseil fédéral devant le parlement en décembre. Selon lui, il en coûtera 40 francs par an et par ménage, du fait d'une augmentation du prix de l'électricité de 8 centimes par kWh, destinée à financer les énergies renouvelables.

40 francs

Le coût annuel du changement pour un ménage, selon Berne

Qui a tort, qui a raison? En réalité, cette différence a une explication. L'estimation de

l'UDC repose non seulement sur la première étape de la stratégie énergétique qui sera soumise au peuple le 21 mai, mais aussi sur la seconde étape, encore virtuelle, qui prévoit l'introduction de taxes d'incitation propres à orienter la consommation d'énergie. L'UDC ne tient pas compte de la redistribution prévue du produit de ces taxes à la population et aux entreprises.

Quoi qu'il en soit, cette seconde étape n'a pas encore été examinée par le parlement et on sait déjà qu'elle va se heurter à une forte opposition. La commission des finances du Conseil national a recommandé vendredi passé à l'unanimité moins une voix de ne pas entrer en matière sur ce projet.

En mai, la campagne opposera la gauche et le centre droit à l'UDC et à une minorité

du PLR. Les milieux économiques doivent encore préciser leur position. L'Union suisse des arts et métiers (Usam) avait décidé de ne pas participer à la récolte des signatures pour le référendum, mais elle n'a pas encore adopté de consigne de vote. Il en va de même d'économiesuisse.

Ces organisations pourraient tenir compte des enseignements du scrutin sur la sortie du nucléaire. Le 27 novembre, 54% des Suisses ont rejeté l'initiative des Verts, mais l'enquête VOTO menée après le vote sur mandat de la Chancellerie fédérale indique que 76% des électeurs veulent une Suisse sans atome. Par contre, indique l'analyse publiée hier, le rythme de sortie du nucléaire a été jugé irréaliste.

CHRISTIANE IMSAND LA LIBERTÉ

VERTS SUISSES

DÈCÈS DE DANIEL VISCHER
L'ex-conseiller national vert Daniel Vischer est mort mardi, un jour après son 67^e anniversaire. Le Zurichois d'origine bâloise a succombé à un cancer. Syndicaliste et avocat, il a siégé au National de 2003 à 2015. Il a été candidat malheureux au Conseil d'Etat zurichois en 1993 et au Conseil des Etats en 2007. ATS

JOURNALISTES

VALENTIN EMERY PRIMÉ
Valentin Emery, de Léman Bleu, reçoit le Prix 2017 du meilleur jeune journaliste. Il est distingué parmi 51 lauréats qui ont terminé leurs cours au Centre de formation au journalisme et aux médias à Lausanne. Le Prix du meilleur jeune journaliste succède au Prix Chuard, décerné depuis 1994. ATS